



## Donation avec usufruit

-----  
Par Jpp

Ma maison estime 200000 euros une donation.avec usufruit,moi j aïs 66 ans epouse68 ans ,je ni connais rien et surtout les frais,merci

-----  
Par CLipper

Bonjour JPP,

Ce serait une donation avec réserve d'usufruit  
De votre épouse et de vous , soit deux donateurs ?  
Vous dites MA maison, en etes vous le seul propriétaire ?

A donner a combien de donataires ( lien de parenté)?

Les frais:

D'un coté, les frais d'actes ( pour payer le notaire car pour donation de biens immo, obligation de transmission paracte notarié

De l'autre, les droits de mutation a titre gratuit a verser a l'État.

Bon dimanche

-----  
Par ESP

Bonjour (n'oubliez pas les formules de politesse, SVP) et bienvenue.

La donation avec réserve d'usufruit signifie que vous transmettez la nue-propiété (la propriété "sans l'usage"), tout en conservant, vous et votre épouse, l'usufruit (le droit d'habiter le bien ou de le louer et d'en percevoir les revenus) jusqu'à votre décès.

La valeur de la nue-propiété (qui est la base de calcul des droits de donation) est déterminée par l'administration fiscale selon un barème basé sur l'âge.

De 61 ans à 70 ans, la valeur de l'usufruit est de 40 %, celle de la nue-propiété de 60 %.